

AVIS D'UN SECOND TOUR EN LIEN AVEC LA DÉSIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3; ci-après la Loi) et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (décret 136-2022, le 9 février 2022; ci-après : le Règlement), il y aura désignation de trois membres représentant le personnel au conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin. Un second tour est nécessaire pour l'une des désignations.

Les désignations prennent effet le 1^{er} juillet 2023 et le mandat des membres désignés est d'une durée de 3 ans.

Poste pour lequel un second tour en lien avec la désignation doit avoir lieu

- Un **membre du personnel enseignant** siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;

Conditions et qualités requises du candidat

- 1° il est un citoyen canadien âgé d'au moins 18 ans et il n'est pas en curatelle;
- 2° il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1)*, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)*, de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (chapitre E-2.3)* ou de la *Loi électorale (chapitre E-3.3)* au cours des cinq dernières années;
- 3° il n'est pas inéligible au sens de l'article 21 de la *Loi sur les élections scolaires* visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones, compte tenu des adaptations nécessaires*;
- 4 ° il n'est pas membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ni n'est candidat à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- 5° il est membre de la catégorie de personnel visé du centre de services scolaire et il siège à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du centre de services scolaire et il n'est pas employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire.

*Sont inéligibles

- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un membre du conseil d'une municipalité;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du [Code du travail](#) (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

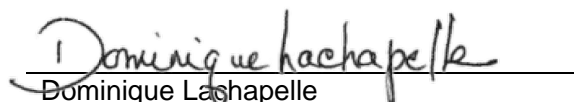
Modalité de mise en candidature et processus

- Une candidature est proposée au moyen du formulaire joint à la présente et disponible sur notre site Internet à l'adresse www.csmv.qc.ca/ ou au siège social du centre de services scolaire situé au 13 rue Saint-Laurent Est, Longueuil (QC) J4H 3H2.
- Le formulaire complété doit être reçu au plus tard le **1^{er} mai 2023** à l'adresse : ca_secretariat@csmv.gouv.qc.ca;
- Les membres du conseil d'administration issus du personnel sont désignés par et parmi les membres du personnel de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Un vote électronique sera tenu entre le 10 et le 12 mai 2023 inclusivement. La date de désignation est prévue pour le 15 mai 2023;
- Le candidat ayant obtenu le plus de voix sera désigné au titre de membre du conseil d'administration et le candidat au second rang des voix au titre de substitut;
- Pour tous les détails concernant le processus de désignation, veuillez consulter le [Processus de désignation des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire Marie-Victorin Printemps 2023](#) sur notre site Internet.

Information supplémentaire

- Les membres parents et du personnel du conseil d'administration se réuniront le 30 mai 2023 pour désigner par cooptation les membres de la communauté. Il est prévu que cette séance puisse se poursuivre les 7 et 14 juin 2023 pour compléter la désignation des membres de la communauté. Les candidats élus devront donc être disponibles à ces dates.

⇒ **Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez aussi vous adresser à : ca_secretariat@cssmv.gouv.qc.ca ou par téléphone au 450 670-0730, poste 4224 (Catherine Guilbault, analyste juridique).**



Dominique Lachapelle
Directeur général suppléante

2023-04-25

Date